



FONDASYON JE KLERE
Une **Fondation**
une **nouvelle Forme**
de **Citoyenneté**
Une **Nation**

**Conseil de Sécurité des Nations-Unies
Session sur le BINUH et la situation en Haïti
20 février 2020**

Intervention de Marie Yolène GILLES

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs les membres du Conseil de Sécurité

de l'Organisation des Nations-Unies,

Mesdames, Messieurs,

La Fondasyon Je Klere (FJKL) que j'ai l'honneur de représenter ici, est heureuse de participer à cette session du *Conseil de Sécurité des Nations-Unies* sur le *Bureau des Nations-Unies pour Haïti* (BINUH) et la situation en Haïti.

En répondant positivement à l'invitation à faire ce briefing sur la situation générale des droits humains en Haïti au Conseil pendant la présidence belge, je me conforme aux valeurs que défend la FJKL.

En effet, la **Fondasyon Je Klere** est une organisation haïtienne de défense des droits humains engagée, qui prépare chaque Haïtien-Haïtienne à devenir un leader responsable et citoyen, participant à la vie publique pour le renouvellement d'un État-nation fondé sur des principes de droits humains et du développement durable.

Notre organisation exécute un programme de formation en droits humains à l'échelle nationale. Elle suscite, à ce titre, la réflexion et le débat au niveau territorial autour des problématiques telles la réforme de l'Etat, la révision constitutionnelle, la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

La FJKL tente aussi de promouvoir la défense et la protection des droits humains en Haïti à travers son programme de monitoring des institutions publiques telles le parlement, le système judiciaire, le système carcéral, l'exécutif, les forces de police. Elle enquête et dénonce les graves violations des droits humains et fournit une assistance légale aux sans voix et aux déshérités.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de Sécurité,

Haïti fait face aujourd'hui à des cas de violations massives et systématiques des droits humains : Les autorités de l'Etat manquent à leurs obligations positives et négatives de protéger et de respecter les droits humains.

Le droit à la vie est banalisé. Des assassinats affreux, des crimes odieux se perpétuent tous les jours dans la plus totale impunité; seulement pour le début de l'année en cours, on dénote **31 cas** de morts violentes. Et ce bilan n'est pas exhaustif. L'Etat perd le monopole de la violence légitime. Des zones entières sont contrôlées par des gangs armés qui sont, parfois, mieux armés et mieux équipés que les responsables de l'application de la loi. Le pouvoir en place pour tenter d'exister politiquement s'appuie, dans bien des cas, sur certains gangs et applique la stratégie de la guerre des gangs. C'est ce à quoi on assiste depuis plus de *deux ans* dans la zone de Martissant située à moins de *trois kilomètres* du Palais de justice et moins de *cinq kilomètres* du palais présidentiel. Ces affrontements entre gangs rivaux (pro ou anti gouvernementaux) dans cette zone font des victimes tous les jours et bloquent l'accès normal et régulier à plus de *quatre* départements géographiques du pays à travers la route nationale No. 2.

La même situation est observée sur la nationale No.1 dans la zone de Carrefour Shada contrôlée par le gang "**Chien Méchant**" proche du pouvoir et opposé au gang **Tête de Mort**.

C'est la même réalité dans d'autres régions du pays. Plus de *cent cinquante* gangs armés sont actifs sur l'ensemble du territoire national. La seule ville de Port-au-Prince en compte **vingt-trois** (23), Pétion-Ville *trente* (30), Croix-Des-Bouquets **dix-sept** (17), l'Artibonite **vingt** (20). Près d'un tiers du territoire national est contrôlé par des gangs armés.

La liberté de circulation n'est pas garantie tout comme le droit à l'intégrité physique et à la dignité de la personne humaine. Nos routes sont dangereuses. Les territoires des gangs armés étant inaccessibles aux forces de l'ordre, Ils se donnent tous les droits sur la population civile vivant dans ces zones et les citoyens-nes enlevés-es et séquestrés - es qui sont souvent soumis aux pires atrocités. Ils multiplient donc les cas d'assassinats

affreux, de décapitations, de viols, de rançonnages, détournements de marchandises, d'enlèvements et de séquestrations.

Une grande psychose de peur s'empare des jeunes universitaires, des écoliers-ères et de la population civile en général qui hésite à fréquenter les rues. Les personnes séquestrées et les usagers des routes nationales interceptés sont soumis aux mauvais traitements, aux versements de rançons qui appauvrissent davantage les familles haïtiennes. Des femmes sont violées collectivement tant par la voie anale que par la voie vaginale. Les scènes sont parfois filmées et publiées sur les réseaux sociaux par les bandits armés à visages découverts comme pour défier les forces de l'ordre qui assistent impuissantes à la montée vertigineuse de ces actes de cruauté. Dans la culture haïtienne, le viol collectif et le viol par la voie anale sont les pires crimes que peut subir une femme. Le viol est donc utilisé comme arme politique.

Pendant ce temps, les portes des tribunaux à Port-au-Prince, la plus grande juridiction du pays, sont fermées depuis septembre 2019. Les deux associations de Magistrats du pays ont appelé les juges à désertier les tribunaux jusqu'au retour à un climat de sécurité.

Il s'ensuit une nette augmentation de la détention préventive prolongée, la libération, en marge de la loi et sans aucune forme de procès, de bandits arrêtés par la police sur intervention politique auprès des représentants du Gouvernement au sein de l'appareil judiciaire ou des parquetiers sans scrupules.

L'accès au juge, le droit à un procès juste et équitable, le droit d'être jugé dans des délais raisonnables ne sont plus que des mots creux. *L'effectivité des droits proclamés n'existe pas.*

Des escadrons de la mort

Un escadron de la mort, on le sait, est une forme de terrorisme d'État : un groupe armé ou toute personne chargée de mettre en œuvre la politique de répression décidée par ou avec l'accord tacite des plus hauts échelons du pouvoir leur garantissant l'impunité officielle. On a relevé des cas assimilables au fonctionnement des escadrons de la mort pendant la période de "**pays lock**" ou celle de grandes manifestations anti-gouvernementales :

- Des véhicules sans plaque d'immatriculation tirent sur des manifestants ou des groupes de personnes réputées opposées au pouvoir en place à Port-au-Prince, à Delmas, à Pétiion-Ville, aux Cayes, à Saint-Marc, à Mariani et bien d'autres zones du pays faisant des morts et des blessés. (Voir rapports de la FJKL : www.fjkl.org.ht)
- Des policiers opèrent en cagoule dans les opérations de maintien d'ordre :

- Des cas de citoyens trouvés assassinés la nuit. Il s'agit souvent de citoyens connus comme militants de l'opposition ou montant la garde autour de leurs barricades.
- Des actions de décapitation et de mutilation d'adversaires politiques maîtrisées filmées et publiées sur les réseaux sociaux par des gangs réputés proches du pouvoir.

Tous ces faits, non exhaustifs, supportent la thèse que ces crimes sont perpétrés avec l'accord, au moins tacite, du gouvernement. Et les auteurs bénéficient de l'impunité officielle.

BONNE GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Monsieur le Président,

Un point sur lequel j'entends attirer votre plus sérieuse attention c'est la bonne Gouvernance et la lutte contre la corruption en Haïti.

Haïti, Monsieur le Président, est l'un des rares pays au monde où un homme ou une femme qui n'a jamais travaillé dans sa vie et qui accède à un poste électif au niveau du parlement ou au niveau de l'exécutif peut devenir millionnaire en *deux ou trois ans*. Ils exhibent leurs signes extérieurs de richesse sans s'inquiéter.

En *février 2008*, sur l'impulsion de la communauté internationale, fut adoptée la loi sur la déclaration de Patrimoine pour contribuer à la transparence de la vie publique en Haïti. Pourtant, une enquête de notre organisation publiée en mai 2019 couvrant la période de février 2008 à février 2018 relative aux personnalités politiques, aux fonctionnaires et autres agents publics ayant fait leur déclaration de Patrimoine démontre que la mise en œuvre de cette législation et les pratiques des normes édictées par cette loi comportent de très grands écarts.

En effet, au pouvoir exécutif formé du Président, du Premier Ministre, des Ministres et des Secrétaires d'Etat, soit un total de **deux cent trente-deux** (232) personnalités assujetties à la déclaration de Patrimoine pour la période considérée, plus de 89.23% de ces personnalités n'ont pas fait leur déclaration de Patrimoine à leur sortie de fonctions. **93%** des sénateurs de la République et **93 %** des députés n'ont pas produit leur déclaration de Patrimoine à leur sortie de fonction non plus. Et ce qui est encore plus grave c'est qu'aucun procès n'a été engagé et aucune condamnation prononcée contre aucun de ces responsables d'Etat qui continuent à jouir de l'impunité contrairement aux prescrits de la loi.

Monsieur le Président,

La gestion du fonds PetroCaribe, suivant un audit de performance du Tribunal administratif haïtien, la *Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif*, est marquée par des fautes de gestion, des cas de surfacturation, de vols, de corruption, de détournement de fonds, de favoritisme, d'enrichissement illicite... Ce fonds de *quatre milliards de dollars* représentait une opportunité certaine pour Haïti. Et le peuple haïtien réclame un procès exemplaire à travers de gigantesques manifestations anti-corruption, des conférences, des débats, des agitations sur les réseaux sociaux...

Pourtant, l'actuel chef de l'Etat impliqué par la Cour dans ces actes de corruption, de détournement de fonds publics, de surfacturation à travers des firmes bidon représente le plus grand obstacle à l'organisation de procès justes et équitables sur la gestion de ce fonds, procès que le peuple haïtien appelle de tous ses vœux.

Le pays fonctionne sans budget depuis deux ans avec un gouvernement démissionnaire depuis près d'un an. L'ordre constitutionnel est rompu en *janvier 2020* du fait de la non tenue des élections aux dates constitutionnelles prévues. Le pays est donc aujourd'hui en situation d'Etat d'exception non déclaré ce qui est de nature à renforcer le pouvoir personnel, la gabegie administrative, le vol, le pillage des maigres ressources de l'Etat et la corruption.

C'est donc dans ce contexte, **Monsieur le Président**, que le pays fait face à une révolte de la base contre la hiérarchie au niveau de la *Police Nationale d'Haïti (PNH)*. Hier encore, ces policiers ont tenté d'incendier la firme d'avocats du Président du Conseil d'Administration de la FJKL. Ils ont incendié cinq (5) véhicules, deux génératrices et des motocyclettes dans le Parking du Cabinet. Si le mouvement est contrôlé par le secteur mafieux de la Police, les revendications présentées sont pourtant justes et méritent qu'on y prête attention. Ce corps formé depuis bientôt *vingt-cinq (25)* ans a besoin d'être audité. ***L'expérience de renforcement faite avec les Nations-Unies ces dernières années se révèle un cuisant échec.***

Dans cette optique, la FJKL recommande au *Conseil de Sécurité des Nations-Unies* d'aider Haïti à :

- Premièrement, réussir sa période de transition en vue du retour à l'ordre démocratique rompu depuis le 13 janvier 2020. Cela passera nécessairement par un consensus entre les forces vives de la nation permettant de créer le cadre légal de la transition, la mise en place de responsables politiques crédibles, intègres, honnêtes et compétents en vue de s'attaquer à la réforme de l'État, la réforme de la constitution, la création d'un climat sûr et stable pour l'organisation d'élections correctes et propres;

- Deuxièmement, diminuer la puissance de feu des gangs armés. Cela passera par la création d'une *unité spécialisée de lutte contre les gangs armés* au sein de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH), le renforcement du service de renseignements, l'identification et l'arrestation des auteurs de graves violations de droits humains en vue de les soumettre à des procès exemplaires;
- Troisièmement, organiser les procès des fonds PetroCaribe, des massacres de La Saline, de Carrefour-Feuilles et des cas de viols;
- Quatrièmement, mener efficacement la lutte contre la corruption par le renforcement de son cadre normatif et institutionnel de lutte contre la corruption;
- Cinquièmement, auditer sa police pour la rendre plus crédible auprès de la population et plus apte à exercer sa mission de *Protéger et Servir*.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme a dit l'autre, je m'excuse d'avoir été longue parce que je ne pouvais pas être courte. Je vous remercie.

Marie Yolène GILLES
Directrice Exécutive
Fondasyon Je Klere (FJKL)